

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JUIN 1993

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 28 juin 1993 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Étaient présents : MM. SCHWINT, de SURY, MILLE (à partir de la question n° 7), PINARD (à partir de la question n° 10), Mme MADER, MM. HUMBERT, HIRSCH, BAUDIER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER, BAREJTE (jusqu'à la question n° 10), REGNIER, JEANNEROT, MEUNIER, FOUSSERET, MAGNIN, JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY (à partir de la question n° 7), M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TISSOT, PIERLOT, LIEVREMONT, DAHOUI, GALLAT, GIRARD, Mlle ZILLI, MM. ANGUENOT, RAGOT, HINTZY, TOURRAIN, JACQUEMIN, MAILLARD, GRAPPIN, Mme DUVERGET, MM. SALOMON, TABOURNOT, BAS, VIALATTE, NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Absents : Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. MILLE (jusqu'à la question n° 7), PONÇOT, PINARD (jusqu'à la question n° 10), RUEFF, MATHIEU, BARETJE (jusqu'à la question n° 10), LAGRANGE, Mme TETU, DUFAY (jusqu'à la question n° 7), M. JEANNIARD, Mmes CUENIN, CAMPBELL, M. CHOMETTE.

Secrétaire : M. RAGOT.

Procurations de vote :

Mandants : Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. MILLE (jusqu'à la question n° 7), PONÇOT, PINARD (jusqu'à la question n° 10), RUEFF, BARETJE (à partir de la question n° 10), LAGRANGE, Mme TETU, M. JEANNIARD, Mmes CUENIN, CAMPBELL, M. CHOMETTE.

Mandataires : MM. SCHWINT, GIRARD (jusqu'à la question n° 7), Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. JEANNEROT (jusqu'à la question n° 10), LIME, MAGNIN (jusqu'à la question n° 10), FUSTER, DAHOUI, FOUSSERET, Mme MADER, MM. TABOURNOT, GRAPPIN.

* * *

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Charte d'amitié et convention de coopération avec la Ville de Bielsko-Biala

Après avoir présenté à l'Assemblée M. Zbigniew LERACZYK, Vice-Président de la Ville de Bielsko-Biala (Pologne), évoqué les jumelages de différentes natures que la Ville a conclu avec d'autres de par le monde et rappelé les relations étroites instaurées depuis une dizaine d'années entre différents organismes bisontins (Syndicat CFDT, Association Nationale Formation Hospitalière, Agence Nationale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et des organismes similaires existant à Bielsko-Biala et entre nos services municipaux réciproques, M. le Maire a donné la parole à son collègue M. LERACZYK. Ce dernier a tenu à remercier les personnes qui ont aidé sa ville pendant une période très difficile pour la Pologne. Il a précisé que le Conseil Municipal de Bielsko-Biala a approuvé récemment les projets de convention de coopération et de charte d'amitié.

Puis M. le Maire a soumis au vote de l'assemblée ces documents qui ont recueilli l'unanimité.

2 - Exercice 1993 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Dont acte.

3 - Conseil Municipal - Désignation de représentants de la Ville au Conseil de District du Grand Besançon

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal a désigné ses représentants au Conseil du District du Grand Besançon. Y siégeront :

Pour la Majorité Municipale :

en tant que délégués titulaires : MM. Robert SCHWINT, Jacques de SURY, Mme Marguerite VIEILLE-MARCHISET, MM. Jean PONÇOT, Joseph PINARD, Mme Nicole MADER, MM. Bernard HUMBERT, Jean-Pierre HIRSCH, Paul-Aimé BAUDIER, Jacques VUILLEMIN, Marcellin BARETJE, Bernard RÉGNIER, Bernard MEUNIER, Jean-Louis FOUSSERET, Claude MAGNIN, Mmes Danièle TETU, Martine BULTOT, Marie-Marguerite DUFAY, M. Marcel FERREOL, Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, MM. Jean-Claude TISSOT, Claude GIRARD, Patrick PIERLOT, Raymond JEANNIARD, Jean-Philippe GALLAT.

en tant que suppléants : MM. Jean MILLE, Pierre RUEFF, Daniel ANTONY, Vincent FUSTER, Serge MATHIEU, Claude JEANNEROT, Gérard JUSSIAUX, Bernard LIME, Yves-Michel DAHOUI, Mme Anne CUENIN, M. Lionel RAGOT.

Pour la liste Une Ambition pour Besançon :

en tant que titulaires : MM. Raymond TOURRAIN, Michel JACQUEMIN, Pierre MAILLARD, Claude SALOMON, Hervé TABOURNOT, Jean-Claude CHOMETTE, Michel VIALATTE.

en tant que suppléants : M. Jean-Claude GRAPPIN, Mmes Chantal DUVERGET, Edith CAMPBELL.

Pour Besançon Ecologie Les Verts :

en tant que titulaire : M. Eric ALAUZET.

en tant que suppléant : Mme Michèle FOLSCHWEILLER.

4 - Commission d'appel d'offres - Présidence - Désignation d'un suppléant

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. l'Adjoint VUILLEMIN en tant que suppléant à la présidence de cette commission.

5 - Office Public Municipal d'HLM :

a) Réhabilitation de 90 logements rue des Aubépinés - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 3 314 325 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote).

b) Réhabilitation de la Cité Brulard (2ème tranche) - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 11 941 449 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote).

6 - Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté - Opération de construction de 40 appartements et 34 garages à Besançon, rue Violet - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 13 609 375 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

7 - Groupement d'Action et de Recherche sur l'Exclusion - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 1 000 000 F

Adopté à la majorité (3 Conseillers se sont abstenus).

8 - Subventions :

a) exceptionnelle à l'Association des Géographes de Franche-Comté

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder à cette association une subvention exceptionnelle de 4 000 F pour sa participation au Festival International de Géographie de Saint-Dié-des-Vosges.

b) au Festival de Musique

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer au Festival de Musique une subvention complémentaire de 110 000 F à titre de soutien à la campagne de communication et de promotion de l'ensemble des manifestations qu'il organise.

c) à HBJO

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a décidé d'accorder à cet institut une subvention de 60 000 F.

d) pour le Salon SERVITER

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention : 50 000 F).

e) exceptionnelle à Doubs Nature Environnement

A l'unanimité, une subvention de 10 000 F est attribuée à cette association pour sa participation à l'organisation, dans le cadre de l'opération «La Fureur de Lire», d'un concours littéraire sur l'environnement.

f) pour congrès

A l'unanimité, il a été décidé d'accorder les subventions suivantes :

- 3 000 F au GRIMEP pour l'organisation du premier Séminaire Transjurassien d'Education en Chimie

- 3 000 F à l'IFTS pour l'organisation des journées d'étude sur le thème («1973-1993, évolution du travail social, évolution des formations»)

- 5 000 F au SNAEN pour l'organisation de son congrès national à Besançon

- 3 000 F au Laboratoire de Micro-analyses Nucléaires de l'Université de Franche-Comté pour son deuxième colloque international sur le Géochimie du gaz

- 8 000 F à l'Association pour la Renaissance du Vieux Besançon pour l'organisation du 29ème Congrès de l'Association Nationale pour la Protection des Villes d'Art.

Une subvention exceptionnelle complémentaire de 10 000 F a été attribuée à cette association compte tenu de l'effort financier important qu'elle a fourni pour la protection du patrimoine bisontin.

g) aux unions locales de syndicats

La répartition suivante a été adoptée à l'unanimité :

- CNCRSF	7 970 F
- CGT	42 604 F
- CGT-FO	41 285 F
- CFDT	49 420 F
- CFTC	28 360 F
- CGC	28 360 F
- FEN	3 600 F
- FSU	4 850 F

h) à une association à caractère social - 2ème répartition au titre de l'année 1993

A l'unanimité, il a été décidé d'attribuer une subvention de 40 000 F à l'Association «Banque Alimentaire».

i) aux associations à caractère médico-social

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes

:

- Comité Départemental d'Education pour la Santé	4 000 F
- Comité d'Hygiène et de Santé Bucco-dentaire	1 000 F
- Coeur et Santé	1 000 F
	(à titre exceptionnel)
- Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité	15 000 F
- Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme	12 000 F
- Croix d'Or du Doubs	5 000 F
- Vie Libre	3 000 F
- La Croix Bleue	2 800 F
- Joie et Santé	3 000 F
- Association Française contre les Myopathies	2 000 F
- JALMALV (Jusqu'à la Mort Accompanyer la Vie)	1 500 F
- APEDA (Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs de Franche-Comté)	6 000 F
- Paralysés de France	5 000 F
- Les Mutilés de la Voix	2 000 F
- Strumpell Lorrain	1 000 F
	(à titre exceptionnel)
- Association Valentin Haüy	3 000 F
- Association des Donneurs de Voix	3 000 F
- ADOT (Association pour les Dons d'Organes et de Tissus Humains)	3 500 F
- Croix Rouge	4 000 F
- AIDES	1 500 F
	(à titre exceptionnel)

j) exceptionnelle au secteur Prévention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer :

- 45 000 F à l'Association APAS (Association pour la Prévention par l'Aide Scolaire),

- 15 000 F à l'Association «La Palmeraie».

k) exceptionnelle au secteur animation socio-culturelle

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- 3 000 F au Club Loisirs Action Jeunesse pour participation de jeunes à un tournoi national de sport,

- 10 000 F à l'Association pour la Promotion de l'Information à Montrapon pour l'organisation de la fête du quartier.

l) au sport de haut niveau - Contrats d'objectifs «Sports Collectifs» - Mensualisation - Application pour la saison 1993-1994

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

BBC	Pro B	66 666 F
BRC	CN 1	66 666 F
CBSG	N 2	3 333 F
ESB «F»	N1B	12 500 F
ESB «M»	N2	29 166 F

m) à l'Association Echel 25

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention : 25 000 F).

n) pour classes de découverte - 2ème répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 000 F à l'Ecole Bregille Village pour un séjour dans les Hautes-Alpes,

- 1 000 F à l'Ecole Ile de France pour un séjour à Paris.

9 - Réaffectations :

a) d'une subvention à la Bibliothèque Municipale

Adopté à l'unanimité (subvention de 36 000 F du Ministère de la Culture et de la Communication).

b) de dons au Musée Classé - Département Histoire/Temps

Adopté à l'unanimité [dons de l'Association des Amateurs d'Horlogerie Ancienne (10 000 F) et de personnes privées (70 000 F)].

c) d'une indemnité de sinistre au Kursaal

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité : 395 293 F).

10 - Exercice 1992 - Compte Administratif

A la majorité des voix (12 Conseillers s'étant abstenus et 2 ayant voté contre), l'Assemblée Communale, sous la présidence de M. de SURY, a approuvé le compte administratif de l'exercice 1992 dont les résultats s'établissent comme suit :

	Résultats section investissement	Résultats section fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	85 712 312,19	106 419 157,65	20 706 845,46
Budget Eaux	6 888 220,55	20 387 045,54	13 498 824,99
Budget Assainissement	3 609 976,59	5 431 173,25	1 821 196,66
Budget Abattoirs	0,00	0,00	0,00
Budget SSADPA	97 169,50	66 765,34	163 934,84
Budget Forêts Communales	1 196 283,53	1 196 283,53	0,00
TOTAUX	97 309 623,36	133 500 425,31	36 190 801,95

11 - Exercice 1992 - Compte de gestion du Trésorier Principal

Adopté à l'unanimité.

12 - Examen des comptes et de la gestion de la Ville de Besançon pour les exercices 1986 à 1990 - Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Information du Conseil Municipal

L'Assemblée Communale a pris acte des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

13 - Analyse financière et redéploiement des ressources - Bilan des actions du premier semestre 1993 - Information du Conseil Municipal

L'Assemblée Communale a pris acte du bilan des actions du premier semestre 1993 réalisées dans le cadre de l'analyse financière des services et du redéploiement de ressources.

14 - Exercice 1993 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

15 - Exercice 1993 - Ouvertures de crédits au Budget Supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

16 - Exercice 1993 - Comptabilité - Emploi du crédit pour dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

17 - Dotation de Solidarité Urbaine - Bilan des actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année écoulée

L'Assemblée Communale a pris acte du bilan des actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année écoulée dont le montant s'est élevé à 13 918 400 F et pour lesquelles la Ville a perçu 31,13 % de dotation de l'Etat, soit 4 333 090 F.

18 - Personnel Communal - Régime indemnitaire des filières culturelle et sportive

A la majorité (3 Conseillers ayant voté contre et 7 s'étant abstenus), le Conseil Municipal a adopté le régime indemnitaire des filières culturelle et sportive.

19 - Restaurants Scolaires - Année scolaire 1993-1994 - Modification des tranches des quotients familiaux

Adopté à l'unanimité.

TARIFICATION DES REPAS

REVISION DES TRANCHES DES QUOTIENTS FAMILIAUX

Quotients familiaux			Revenus annuels imposables 1991 pris en compte pour inscriptions Année Scolaire 1993-1994						Prix du repas
Année 1990	Année 1991	Variation en % 91/90	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts	
QF < 1 433	QF < 700	- 51,15 %	29 170	35 000	46 670	52 500	58 340	64 170	6,75 F
1 434 < QF < 1 512	701 < QF < 1 433	- 5,22 %	59 710	71 650	95 540	107 480	119 420	131 360	9,15 F
1 513 < QF < 1 790	1 434 < QF < 1 700	- 5,03 %	70 840	85 000	113 340	127 500	141 670	155 840	11,55 F
1 791 < QF < 2 152	1 701 < QF < 1 990	- 7,53 %	82 920	99 500	132 670	149 250	165 840	182 420	14,10 F
2 153 < QF < 2 650	1 991 < QF < 2 450	- 7,55 %	102 090	122 500	163 340	183 750	204 170	224 590	15,95 F
2 651 < QF < 3 078	2 451 < QF < 2 800	- 9,03 %	116 670	140 000	186 670	210 000	233 340	256 670	18,60 F
QF > 3 079	QF > 2 801	- 9,03 %							21,30 F
- Fréquentations partielles) Enfant habitant le District.....									21,50 F
- Repas exceptionnel avec ticket)									
- Enfant de l'extérieur									27,30 F
- Instituteur									27,30 F

20 - Secteur Animation - Opération Vacances 1993 :

a) Adoption des projets - Encaissement des aides de l'Etat, du FAS et de la CAF - Attribution de subventions - Modification du budget des MPT

Adopté à l'unanimité.

b) Rémunération du personnel d'animation des centres de loisirs

Adopté à l'unanimité.

21 - Contrat Enfance :

a) Convention avec l'ARETE

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la participation financière de la Ville au fonctionnement du service «Le Boabab» chargé de l'accueil d'enfants de moins de 6 ans (dépense en année pleine : 142 000 F).

b) Convention avec la Mutualité du Doubs

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé la participation financière de la Ville au fonctionnement du «Relais Assistantes Maternelles» géré par la Mutualité du Doubs et qui ouvrira le 1er août 1993, 27 rue Claude Pouillet à Besançon (subvention en année pleine : 109 732 F).

22 - Communication - Réseau Câblé - Société Comtoise de Vidéocommunication -
Convention de raccordement et d'abonnement des écoles primaires et maternelles publiques de la Ville de Besançon

Adopté à l'unanimité.

23 - Immeuble communal 22 rue Mégevand - Location commerciale

Adopté à l'unanimité.

Conditions :

- durée du bail : 10 ans à compter du 1er juillet 1993
- loyer annuel : 37 000 F indexé
- versement d'une indemnité d'entrée de 100 000 F sous forme de sur-loyer

24 - Terrain communal 98 rue de Vesoul - Construction d'une mosquée - Bail à construction au profit de l'Association Mosquée Souna

Adopté à l'unanimité.

25 - Fort de Chaudanne - Poursuite des travaux confiés à l'Association Alternative Chantiers

Adopté à l'unanimité (coût des travaux : 90 000 F).

26 - Espace Planoise - Remplacement du jeu d'orgue et de certains éléments de la machinerie scénique - Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Francophonie

Adopté à l'unanimité.

Montant de la dépense : 332 000 F TTC financés comme suit :

Etat :	100 000 F
Ville de Besançon	232 000 F.

27 - Palais des Sports - Aménagements techniques pour une vocation pluridisciplinaire - Mise en place d'une tribune télescopique de 300 places

Adopté à l'unanimité (montant de la dépense : 400 000 F TTC).

28 - Eglise Sainte-Madeleine - Réfection des couvertures des bas-côtés - 1ère tranche - Adoption du plan de financement

Adopté à l'unanimité.

La dépense, estimée à 1 000 000 F TTC, sera financée comme suit :

- participation Etat	505 900 F
- participation Conseil Général	210 700 F
- participation Ville	283 400 F

29 - Maison du Peuple Rue Battant - Participation aux travaux du clos et du couvert

Adopté à l'unanimité (participation Ville : 45 000 F TTC).

30 - Ecole Jean Macé - Travaux de réfection après sinistre

Adopté à l'unanimité (montant des travaux : 500 000 F).

31 - Ecole de Bregille-Village - Désaffectation

Adopté à l'unanimité.

32 - Forêts communales :

a) Petite Ecole dans la forêt - Projet de fonctionnement

Adopté à l'unanimité.

Cette école accueillera des groupes d'enfants ou d'adultes, dans un souci de sensibilisation - éducation à l'environnement, en partenariat avec l'Education Nationale et les gestionnaires du milieu.

b) Pénalités pour retard d'exploitation forestière - Demande de la Société EUROCHENE

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de ramener de 30 446,99 F TTC à 20 958,99 F TTC les pénalités pour retard d'exploitation forestière dues par la Société EUROCHENE.

c) Micro-chantiers de forestage dans le cadre de l'insertion des jeunes - Prolongation de la convention

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé de proroger pour une durée d'un an (du 1er juillet 1993 au 30 juin 1994) la convention passée avec l'ADDSEA pour la réalisation de micro-chantiers de forestage dans le cadre de l'insertion des jeunes.

33 - Entretien des berges du Doubs - Règlement à l'Association Doubs Rivage

Adopté à l'unanimité (coût de l'opération : 30 000 F).

34 - Réseaux d'assainissement et d'eau potable RN 73 - Convention avec la DDE

Adopté à l'unanimité.

35 - Voirie - Sécurité routière - Programme d'actions 1993

Adopté à l'unanimité (montant du programme d'actions : 650 000 F - participation de l'Etat : 120 000 F).

36 - Usine d'incinération des ordures ménagères - Avenant n° 2 au contrat d'exploitation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant au contrat d'exploitation de l'usine d'incinération tenant compte de l'évolution de la réglementation, de dépenses nouvelles de SECIP, de la modification de la formule de révision pour le coût de transport et d'élimination des cendres sous électro filtres et de la modification de la formule de calcul pour le transport et le traitement des mâchefers.

37 - Collecte des ordures ménagères - Fourniture de conteneurs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

1. de retenir le principe de la location des conteneurs à déchets auprès d'un fournisseur
2. d'autoriser M. le Maire à signer les marchés avec le fournisseur.

38 - Parc Automobile - Achat d'une balayeuse - Procédure d'urgence - Passation d'un marché négocié

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'achat d'une balayeuse de trottoir (montant de la dépense : 600 000 F TTC) et a autorisé M. le Maire à signer le marché négocié à intervenir avec la Société Eurovoirie.

39 - Rénovation de la fontaine Place Victor Hugo - Demande de subventions au Conseil Général et à la DRAC

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté le projet estimé à 350 000 F TTC (valeur juin 1993).

L'aide financière de l'Etat (DRAC), de la Région et du Département sera sollicitée.

40 - Mise en valeur du patrimoine - Projet Grande Rue - Ravalement des façades - Demande de subventions

A la majorité (1 Conseiller ayant voté contre), le Conseil Municipal a adopté ce projet dont les travaux s'étaleront sur trois années.

41 - Cité Brulard - Aménagement d'espaces extérieurs - Demande de subvention dans le cadre du PACT

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. a adopté ce projet d'aménagement pour un coût de 4 447 500 F TTC

2. a décidé de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre du PACT, de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs.

42 - Développement Social des Quartiers Montrapon - La Grette - Animation socio-culturelle - Actions d'accompagnement social présentées par les Maisons Pour Tous - Demandes et réaffectations de subventions

Adopté à l'unanimité.

43 - Immeuble communal 26 rue Charles Nodier - Cession à la SAIEMB - Participation de la Ville au projet de réhabilitation - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 3 300 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

44 - Société d'Equipement du Département du Doubs - Approbation des bilans de clôture :

a) Opérations Battant - Vauban

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

b) ZAC de Planoise - Gestion locative des rez-de-chaussée d'immeubles

Adopté à l'unanimité.

45 - Habitat adapté

a) Délégation du droit de préemption urbain (art. L 213.3 du Code de l'Urbanisme) à la SAFC pour l'acquisition de l'immeuble 12 - 12 bis, avenue de la 7ème Armée Américaine

Adopté à l'unanimité.

b) Cession gratuite à l'Office Municipal d'HLM d'un terrain situé 7 chemin de l'Espérance

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 43 m²).

46 - Aide à la formation de créateurs d'entreprise ayant signé un plan d'affaires avec IEN

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder des aides de 17 500 F à la SARL BATEC et à la SARL PUB EST.

47 - Espace Industriel de Besançon-Palente - Pépinière d'entreprises - Prorogation de la convention de gestion avec la Société IEN - Délégation de gestion - Lancement de la procédure de consultation

Adopté à l'unanimité.

48 - ZAC de Planoise - Projet de révision du PAZ et du RAZ - Mise en place de la concertation préalable

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

49 - Urbanisme - Révision des POS de la Ville de Besançon - Application anticipée du POS Ouest et Nord 2ème tranche et POS Nord (parties Est et Ouest)

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

50 - Groupe Scolaire Arsenal - Transfert de l'école sur le site de l'Impasse Granvelle - Concours de concepteur

Le Conseil Municipal (3 Conseillers ayant refusé de prendre part au vote), à l'unanimité, a approuvé les modalités d'organisation du concours de maîtrise d'oeuvre, la composition du jury et de la commission technique.

51 - Parc Scientifique et Industriel - Chemin des Montboucons - Acquisition BONNEFOY

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 93 a 30 pour une somme de 93 300 F).

52 - Chemin de la Combe Saragosse - Réalisation d'un cheminement piéton - Acquisition à M. DOILLON

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 35 m² pour 2 800 F).

53 - Acquisitions pour mise à l'alignement (rue Lanchy, chemin des Torcols, chemin des Quatrouillots)

Adopté à l'unanimité (surfaces acquises : 250 m² pour 7 440 F et 6 m² moyennant une indemnité de 300 F).

54 - Réalisation du rond-point avenue du 60ème RI - Acquisition à la propriété 26 rue Xavier Marmier

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 20 m²).

55 - Rue Fresnel - Aliénation d'un délaissé communal à M. ORLANDI

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 195 m² pour 1 950 F).

56 - Rue Bac Ninh - Aliénation de terrain à M. ALLAMASSEY Jean-Paul

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 42 m² à titre gratuit).

57 - Chemin de l'Espérance - Echange de terrains avec les Epoux SALVI

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 4 a 65 - surface acquise : 31 m² - soulte au profit de la Ville de 34 720 F).

58 - Communes de Montfort et de Ronchaux - Elargissement de la route départementale n° 15 - Cession de terrain au Département du Doubs - Avenant au bail à construction consenti à la Fédération des Oeuvres Laiques pour l'IMP Montfort - Complément à la délibération du 15 février 1993

Adopté à l'unanimité.

59 - Chemin des Essarts l'Amour - Approbation du déclassement d'une partie de ce chemin

Adopté à l'unanimité.

60 - Projet Ville - Besançon Horizon 2001 - Communication

M. le Maire a fait le point sur ce dossier. Il a indiqué que la réflexion menée par la Municipalité est quasiment terminée.

Un document de prospective sera soumis prochainement à l'Assemblée Communale.

61 - ZAC de Planoise - Entretien des espaces verts - Marché pluriannuel

Adopté à l'unanimité.

62 - Affaires diverses - Questions orales

a) Question orale de M. VIALATTE, Conseiller Municipal, sur la perspective d'implantation d'une plateforme multimodale sur le site de la gare Viotte dans le cadre du schéma régional «Franche-Comté 2005»

M. VIALATTE a attiré l'attention du Conseil Municipal sur les nuisances qu'entraînerait l'implantation d'une plateforme multimodale sur le site de la gare Viotte du fait de l'importance d'une telle structure et du trafic que cela induirait dans ce secteur.

M. le Maire lui a précisé que la structure souhaitée par le Conseil Municipal serait destinée aux voyageurs et non au trafic de marchandises.

Des précisions seront données en ce sens au Conseil Régional.

b) Question orale de M. VIALATTE, Conseiller Municipal sur la préparation de la prochaine rentrée scolaire dans les écoles maternelles et primaires de la Ville

Après avoir évoqué le système mis en place par la Ville de répartition de la population scolaire entre les écoles, M. VIALATTE a souhaité une information la plus complète possible, avant la rentrée scolaire, au Conseil Municipal sur les répartitions d'effectifs, les baisses d'effectifs dans un certain nombre d'établissements afin de pouvoir apprécier les menaces éventuelles de fermeture si elles se confirment.

M. le Maire lui a précisé qu'il a été décidé d'instaurer, afin d'équilibrer les effectifs dans les écoles, un système de «sectorisation souple» avec possibilités de dérogations. Une commission, composée d'élus, de représentants d'organisations de parents d'élèves, de représentants de l'Académie, etc. a défini un certain nombre de critères susceptibles d'être retenus pour accorder les dérogations sollicitées (600 demandes).

Un bilan sera établi à la rentrée pour le Conseil Municipal.

La séance est levée à 23 heures 20.

Hôtel de Ville, le 1er juillet 1993
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi
Le 2 juillet 1993
Pour le Maire,
L'Adjoint,